COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 26 mai 2020

Envoyé en préfecture le 04/06/2020 Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le

ID: 027-212702542-20200526-12_1-DE ONTAIN

Le Maire, Raphaël NORBL

Conseil municipal du

26 mai 2020

Délibération N°

2020-12

Étaient présents: Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN, Ingrid MARCELPOIL, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Mathieu MARCAL, Alain MIMEAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : Mme Anne-Maïté TURMEL représentée par Mme Patricia BRAY

Membres en exercice 15

Présents 14

Votants 15

Conseil convoqué le 18/05/2020

Secrétaire: M. Ludovic SOULARD

Votes Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Objet: Indemnité de fonction du Maire

Vu les articles L 2123-20-1 et L 2123-23 du CGCT, Vu la demande expresse de Monsieur le Maire de diminuer le taux de son indemnité à 35.65%,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit l'indemnité de fonction allouée à Monsieur Raphaël NORBLIN, Maire, à compter du 27 mai 2020 :

Il percevra une indemnité égale à 35.65% de l'indice brut 1027 (pour une population totale comprise entre 500 et 999 habitants). Cette indemnité sera versée mensuellement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Raphaël NORBLIN